



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

MAJ LE 15/12/2020

La SARL CRAF2S immatriculée au RCS de CAEN, dont le siège social est situé 1, 3 rue LEOPOLD SEDAR SENGHOR – CAMPUS EFFISCIENCE - 14460 COLOMBELLES est un organisme qui organise et dispense des formations professionnelles en alternance ou sous forme de stage inter-entreprises et intra-entreprise e dans les métiers du sport, de l'animation, et de la santé.

Les domaines de formation dans lesquels intervient le CRAF2S sont :

- pour les codes NSF : 331 (Santé), 335 (animation sportive, culturelle et de loisirs), 411 (pratiques sportives), 413 (développement des capacités comportementales et relationnelles)

Le CRAF2S effectue la ou les prestations commandées soit avec ses moyens propres, soit avec le concours d'autres organismes avec lesquels il aura passé des contrats de sous-traitance ou de cotraitance. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès du Préfet de Normandie sous le n° 25140235814; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Le CRAF2S est certifié QUALIOP1 sur les catégories d'action: formation professionnelles (FP) , Centre de formation d'apprenti (CFA) et Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Les présentes CGV sont complétées par le Règlement Intérieur des stagiaires et accessibles sur le site <http://www.craf2s.fr>

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci après « CGV ») s'appliquent à l'ensemble des prestations engagées par CRAF2S pour le compte d'un client.

Les CGV s'adressent aux organismes/entreprises et aux particuliers. Elles concernent les formations en présentiel incluant ou non des modules à distance. Les formations en présentiel peuvent être réalisées dans les locaux loués par l'organisme ou dans les locaux des clients.

Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tout autre document du CRAF2S tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Les informations et/ou prix figurant sur les documents, catalogues, publicités, prospectus ou sites internet CRAF2S ne sont données qu'à titre indicatif.

Les conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par CRAF2S.

ARTICLE 2 - INSCRIPTION- CONDITIONS D'ADMISSION

La demande d'information sur nos offres de formation et leurs conditions de réalisation se fait soit par mail à contact@craf2s.fr soit par téléphone au 02.31.15.69.19 du lundi au vendredi du lundi au vendredi ou directement sur RDV au siège social de l'entreprise, soit directement depuis notre site internet <http://www.craf2s.fr>.

ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE
1,3 rue Léopold Sédar Senghor - Campus Effiscience - 14460 COLOMBELLES
02.31.15.69.19 - contact@craf2s.fr

Organisme de formation déclaré sous le n°25140235814 auprès du Préfet de Région Normandie
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat SIRET 52037450500037 CODE APE 8559A



Certaines formations requièrent un test d'exigence préalable à l'entrée en formation. Au regard de ces éléments, le CRAF2S se réserve le droit de refuser toute personne ne répondant pas aux critères d'admission définis pour la formation.

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux stagiaires, lequel est porté à sa connaissance

ARTICLE 3 – DEVIS, DOCUMENTS CONTRACTUELS ET ATTESTATIONS

Pour chaque formation, le CRAF2S s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à au CRAF2S un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Un contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques. Tout contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation et/ou une attestation de présence est délivrée, sous réserve d'une participation conforme aux exigences du CRAF2S.

ARTICLE 4 – MODALITES DE FINANCEMENT

4.1. PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE

Pour les personnes dont le montant de la formation est pris en charge par le participant

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le contrat est réputé formé lors de sa signature, il est soumis aux dispositions des articles L.6353 3 à L.6353-9 du Code du Travail.

- À réception de sa demande d'inscription (en ligne ou par courrier), une confirmation de la prise en compte de celle-ci lui sera adressée sous 15 jours accompagnée du devis et du programme de formation.
- A la demande du client et sous réserve de remplir les conditions de recevabilité administratives, réglementaires et/ou techniques, le CRAF2S envoie le contrat de formation professionnelle, accompagné de son annexe, des conditions générales de ventes et du règlement intérieur applicable aux stagiaires.
- Pour valider son inscription, le participant doit retourner au CRAF2S ce contrat signé par retour de courrier. Au-delà du délai de rétractation légal dont il bénéficie (10 jours à compter de la signature du contrat), il doit faire parvenir au CRAF2S un règlement TTC correspondant à 30 % (ou 100 % si la formation est d'une durée égale ou inférieure à 5 jours) du montant de la formation par virement ou par chèque libellé à l'ordre de CRAF2S. Le solde du montant de la formation devra être réglé conformément à l'échéancier défini dans le contrat. Une facture lui sera envoyée à chaque échéance.
- Il devra faire parvenir au CRAF2S avant le premier jour de formation, les éléments attestant de sa couverture en Responsabilité civile, sa protection sociale et de sa couverture pour les risques accident du travail / maladie professionnelle. Si le participant n'est pas couvert, il est de sa responsabilité d'adhérer, à ses frais, pour la durée de la formation, à une assurance volontaire individuelle auprès de la CPAM du lieu de son résidence.
- Une convocation individuelle par voie dématérialisée (indiquant la date et le lieu d'accueil du début de formation) ainsi que les moyens d'accès au centre de formation lui seront adressés personnellement avant le début de la formation.
- Le prix de la formation doit être payé en totalité à l'issue de la réalisation de cette dernière, soit conformément à l'échéancier prévu au contrat, soit en un seul règlement par chèque ou virement à réception de facture.
- Si en cours de formation, le participant bénéficie d'un financement total de sa formation par un financeur, il pourra faire valoir cette information pour modifier son contrat de formation. Dans ce cas, l'organisme de formation à réception de la notification écrite de prise en charge procédera soit au

ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE
1,3 rue Léopold Sédar Senghor - Campus Effiscience - 14460 COLOMBELLES
02.31.15.69.19 - contact@craf2s.fr

Organisme de formation déclaré sous le n°25140235814 auprès du Préfet de Région Normandie
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat SIRET 52037450500037 CODE APE 8559A



remboursement des sommes déjà perçues au titre du contrat de formation, soit à l'élaboration d'un nouvel échéancier sur les sommes restants dues. En cas de prise en charge partielle, le calcul de ces sommes se fera au prorata temporis des heures réalisées en dehors des périodes définies dans sa notification.

- Au-delà des 10 jours de rétractation conventionnelle et en cas d'abandon du stage par le stagiaire le contrat de formation sera résilié selon les conditions prévues à l'article 6 des présentes conditions générales de vente.

Pour les prestations autres que les prestations de formation (Tests d'entrée, Tests d'Exigences Préalables), le candidat devra pour valider son inscription, remplir le formulaire d'inscription en ligne, accompagné des pièces demandées et s'acquitter du règlement via l'espace de paiement en ligne sur le site du CRAF2S. Un récépissé de paiement (faisant office de facture) est automatiquement généré. Toute inscription est définitive, en cas d'annulation ou d'absence par le candidat le prix de la prestation n'est pas remboursable, à l'exception des motifs légitimes : présentation d'un certificat médical ou attestation de réussite au TEP.

4.2. PRISE EN CHARGE PAR UN TIERS

Pour les personnes dont le montant de la formation est pris en charge par l'employeur

La convention, au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail, est formée par la réception, par CRAF2S, du bulletin ou de tout autre courrier de commande signé par l'employeur.

- À réception de sa demande d'inscription (en ligne ou par courrier), une confirmation de la prise en compte de celle-ci lui sera adressée sous 15 jours, accompagnée du devis, du programme de formation, des conditions générales de ventes et du règlement intérieur applicable aux stagiaires.
- L'employeur doit confirmer la demande par courrier ou par mail pour son inscription et/ou celle de ses collaborateurs.
- Le CRAF2S établit ensuite la convention de formation professionnelle correspondante qui devra être signée par le représentant légal et retournée au CRAF2S revêtue du cachet de l'entreprise et accompagnée d'un chèque TTC à l'ordre du CRAF2S ou d'un virement correspondant à 30 % du montant de la formation. Le solde du montant de la formation devra être réglé conformément à l'échéancier défini dans la convention. Une facture lui sera envoyée à chaque échéance,
- Toutefois, en cas de prise en charge de tout ou partie du montant de la formation par un opérateur de compétences (OPCO) le client s'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation, à informer le CRAF2S des coordonnées complètes de celui-ci et à lui transmettre l'accord de prise en charge, si possible, avant le début de la formation.
- Si la prise en charge par un organisme tiers n'est que partielle, le solde est à la charge de l'employeur.
- Si l'employeur n'a pas fourni la preuve de la prise en charge par un organisme tiers au début de la formation, la facture sera établie au nom de l'employeur.
- En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant
- Une convocation individuelle (indiquant la date et le lieu d'accueil du début de formation) ainsi que les moyens d'accès au centre de formation seront adressés à l'employeur avant le début de la formation et en copie au salarié concerné.

Absences du salarié

- Le stagiaire ayant une obligation de présence sur le centre de formation, il est de la responsabilité de l'entreprise de s'assurer de l'assiduité de son salarié. En cas d'absence du stagiaire pour un motif légitime (arrêt maladie ou de travail, absence pour raisons administratives) sur présentation d'un justificatif, seules les heures réalisées et attestées pourront être facturées.
- En cas d'absence du stagiaire de son fait (avec ou non l'accord de l'entreprise) ou du fait de l'entreprise (maintien du salarié dans son poste durant le temps de formation), le CRAF2S se réserve le droit de facturer les heures de formation non réalisées au titre de dédommagement. Celles-ci ne pourront pas

ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE
1,3 rue Léopold Sédar Senghor - Campus Effiscience - 14460 COLOMBELLES
02.31.15.69.19 - contact@craf2s.fr

Organisme de formation déclaré sous le n°25140235814 auprès du Préfet de Région Normandie
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat SIRET 52037450500037 CODE APE 8559A



faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO et ne pourront pas être confondues avec les sommes dues au titre de la formation professionnelle.

Pour les personnes dont la formation est prise en charge (totalemment ou partiellemment) par un organisme tiers: Région, Pôle Emploi, OPACIF, AGEFIPH, CDC etc.

- Un courrier confirmant la prise en compte de la demande sera adressé au participant sous 15 jours à compter de la date de réception de sa demande d'inscription (en ligne ou par courrier).
- Il incombe au participant de fournir au CRAF2S le dossier de financement de l'organisme tiers. Le CRAF2S s'engage à le compléter et à le retourner au participant dans les plus brefs délais.
- L'inscription du participant ne sera considérée comme validée qu'à réception de la réponse positive écrite de l'organisme financeur et dans la limite des places disponibles.
- Le CRAF2S s'engage à fournir à l'organisme financeur les pièces administratives et justificatives prévues dans la convention.
- La facturation des heures de formation sera effectuée selon les conditions prévues conventionnellement avec l'organisme financeur.
- En cas de prise en charge partielle, les heures restant dues seront facturées au participant, sous couvert d'un contrat de formation et de l'échéancier prévu. (cf. Article 4.1. des présentes conditions générales de vente).
- Une convocation individuelle (indiquant la date et le lieu d'accueil du début de formation) ainsi que les moyens d'accès au centre de formation lui seront adressés personnellement avant le début de la formation.

ARTICLE 5 -TARIF

Les prix indiqués sur les fiches de formation ou dans le catalogue sont TTC. Le CRAF2S n'est pas soumis à la TVA conformément ART. 261 du CGI. Ne sont inclus ni le coût des repas, ni celui de l'hébergement.

Modalités de règlement : Les factures sont payables au comptant à compter de la date de réception de la facture, par virement bancaire ou conformément aux conditions fixées avec le client.

Pénalités

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente (minimum 0%) majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement.

En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

Elles courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le 31^e jour suivant la date de réception des marchandises ou de la fin de l'exécution de la prestation de service.

Indemnité de recouvrement

En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE
1,3 rue Léopold Sédar Senghor - Campus Effiscience - 14460 COLOMBELLES
02.31.15.69.19 - contact@craf2s.fr

Organisme de formation déclaré sous le n°25140235814 auprès du Préfet de Région Normandie
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat SIRET 52037450500037 CODE APE 8559A



ARTICLE 6 - ANNULATION– ABANDON - DEDIT- REPORT

Annulation

Annulation par le CRAF2S

- Toute inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation entraîne l'obligation pour le CRAF2S de rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Pour les Formations d'une durée égale ou inférieure à 5 jours :

Au-delà des 10 jours de rétraction conventionnelle,

Si l'annulation sans motif ou pour des motifs propres au client, est confirmé par écrit au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de la formation, aucune pénalité ne sera appliquée.

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation exigible à titre d'indemnité forfaitaire, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation.

En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 75% du coût total initial sera facturée au client.

En cas d'abandon, de départ anticipé du stagiaire au premier jour de formation, ou d'annulation par le donneur d'ordre le 100% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire, sauf accord contraire exprès du CRAF2S.

Pour les prestations autres que les prestations de formation (Tests d'entrée, Tests d'Exigences Préalables) :

- En cas d'annulation par CRAF2S le règlement ainsi que les pièces administratives jointes au dossier lui seront retournées par courrier dans un délai d'un mois au plus.
- Toute inscription est définitive, Toute inscription est définitive, en cas d'annulation ou d'absence par le candidat le prix de la prestation n'est pas remboursable, à l'exception des motifs légitimes : présentation d'un certificat médical ou attestation de réussite au TEP.

Pour les formation d'une durée supérieure à 5 jours :

Abandon définitif

- Au-delà des 10 jours de rétraction conventionnelle, en cas d'abandon définitif par le stagiaire les prestations de formation effectivement suivies seront facturées par CRAF2S. De plus tout départ anticipé du participant sans motif, pourra ouvrir droit selon les termes de la convention à une indemnité égale à 20% du prix des prestations non réalisées au titre du dédommagement CRAF2S et donnera lieu à une facturation séparée.

Abandon en cours de formation

- En cas d'abandon en cours de formation pour un cas de force majeure dûment reconnu par la jurisprudence en vigueur (tel que guerre, tremblement de terre, révolution, etc.), seules les prestations réellement dispensées au participant seront dues, au prorata du temps de formation accomplis sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnisation.
- En cas de non réalisation totale ou partielle de la prestation de formation du fait de l'organisme de formation, celui-ci remboursera au cocontractant les sommes indûment perçues. CRAF2S se réserve la faculté de reporter ses prestations et en informera par écrit le client, dans les meilleurs délais. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à une indemnisation.

Force majeure

- En cas d'interruption ou d'annulation pour force majeure dûment reconnue, le bénéficiaire pourra reprendre ou continuer sa formation dans une autre formation sans coûts supplémentaires ou bien rompre le contrat. En cas de rupture du contrat, seules les prestations effectivement dispensées sont dues en proportion de leur valeur prévue au contrat ou dans la convention. Dans ce cas, le bénéficiaire devra informer par lettre recommandée avec AR le CRAF2S dans les plus brefs délais dès la survenance

ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE
1,3 rue Léopold Sédar Senghor - Campus Effiscience - 14460 COLOMBELLES
02.31.15.69.19 - contact@craf2s.fr

Organisme de formation déclaré sous le n°25140235814 auprès du Préfet de Région Normandie
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat SIRET 52037450500037 CODE APE 8559A



de l'évènement de force majeure en rappelant les circonstances rencontrées. Le contrat sera considéré comme rompu dès que le CRAF2S aura dûment constaté et accepté le cas de force majeure.

Report par le CRAF2S

- Le CRAF2S se réserve le droit d'ajourner la formation si le nombre de personnes inscrites à la formation est inférieur à 5, une semaine avant la formation.
- Report par le donneur d'ordre ou demandeur
- Les demandes de report se font par téléphone puis doivent être confirmées par courrier. Les demandes de report doivent être effectuées au plus tard 1 semaine avant le démarrage de l'action de formation, La date de la poste fait foi en ce qui concerne la date de demande.
- En cas de réinscription à la même formation à une date ultérieure des frais de réinscription pourront être exigés, en supplément du prix de la formation initialement prévue.

ARTICLE 7 - PROGRAMME DE FORMATION- RESPONSABILITES

CRAF2S se donne une obligation de moyens pour les formations proposées.

- Dans le respect des objectifs pédagogiques, le déroulement du contenu et les moyens utilisés tels que définis dans le programme de formation sont susceptibles d'être adaptés à l'initiative du responsable de la formation.
- Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation peut être remise sur des supports dématérialisés.
- Par ailleurs, le CRAF2S ne pourra être tenu pour responsable des modifications susceptibles d'intervenir en cours de formation à la suite d'évènements exceptionnels indépendants de sa volonté.
- Les emplois du temps prévoient 7 heures de formation par jour, comprises en général entre 9h00 et 17h00.
- Le participant est tenu de respecter le ou les règlements intérieurs (en fonction de son statut) qu'il a signé au démarrage de la formation et dont un exemplaire lui a été remis et qui peut être obtenu et consultable sur demande.
- Les participants désireux d'utiliser leur véhicule personnel pour venir à CRAF2S sont invités à vérifier auprès de leur assureur qu'ils sont couverts pour ces trajets.

ARTICLE 8 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation sont propriété de CRAF2S ou de ses donneurs de licence. En conséquence le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations CRAF2S ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite CRAF2S sous peine de poursuites judiciaires.

Pour les formations intra entreprise : Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, CRAF2S pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

Dans tous les autres cas, notamment pour les formations inter-entreprises, les formations E- Learning, les formations avec des particuliers et dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques, ces derniers sont mis à la seule disposition des participants de la formation sont propriété de CRAF2S ou de ses donneurs de licence. En conséquence le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel

ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE
1,3 rue Léopold Sédar Senghor - Campus Effiscience - 14460 COLOMBELLES
02.31.15.69.19 - contact@craf2s.fr

Organisme de formation déclaré sous le n°25140235814 auprès du Préfet de Région Normandie
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat SIRET 52037450500037 CODE APE 8559A



non participants aux formations CRAF2S ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de CRAF2S sous peine de poursuites judiciaires.

Dans le cadre d'un engagement pour l'environnement, certains supports fournis pour les sessions de formation sont des supports dématérialisés.

ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES - CONFIDENTIALITÉ

En application du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les traitements de vos données personnelles effectués par CRAF2S sont licites, loyaux et transparents. Les finalités de chaque traitement sont déterminées, explicites et légitimes. Les données collectées sont proportionnelles à la finalité du traitement et font l'objet de mesures de sécurité organisationnelles et techniques.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du CRAF2S ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer le CRAF2S en écrivant à l'adresse suivante : contact@craf2s.fr ou à l'adresse suivante CRAF2S 1.3 RUE LEPODL SEDAR SENGHOR - 14460 COLOMBELLES.

Notre politique de confidentialité est décrite dans la rubrique « Politique de confidentialité » sur le site web du CRAF2S à www.craf2s.fr.

Le client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

Toutes informations auquel le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

ARTICLE 10 - FORMATIONS E-LEARNING

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses formations aux métiers du sport et de l'animation, CRAF2S propose des parcours de formations multimodale, alternant formation en présentiel et en FOAD, via une plate-forme de formation en ligne, appelée MODDLE.

CRAF2S accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable des séquences figurant à la commande, au plan de formation.

- Mise à disposition des Modules : L'ensemble des séquences en lien avec la formation suivie, sera mis à la disposition du Client, sur une plate-forme e-learning. Le client signera une "charte d'utilisation et de confidentialité" préalablement au démarrage du parcours en FOAD.
- Accès aux Modules : L'accès aux séquences est géré par l'administrateur réseau de la plate-forme d'E-learning du CRAF2S. Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des Apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail). L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.
- Responsabilité : Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation. CRAF2S ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client. Le Client s'engage à informer CRAF2S de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et mot de passe dès qu'il en a connaissance.

ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE
1,3 rue Léopold Sédar Senghor - Campus Effiscience - 14460 COLOMBELLES
02.31.15.69.19 - contact@craf2s.fr

Organisme de formation déclaré sous le n°25140235814 auprès du Préfet de Région Normandie
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat SIRET 52037450500037 CODE APE 8559A



- Durée de l'accès aux Modules : L'accès à la plate-forme prend effet au démarrage de la formation et sous réserve de remplir les conditions d'admissions. Le Client dispose d'un délai spécifié dans son PIF (Parcours Individualisé de formation) à compter de l'ouverture des séquences pour les consommer. Passé le délai spécifié dans le PIF, l'accès aux séquences cessera immédiatement et le Client devra effectuer une autre commande.
- Service Associés : Le parcours de formation en E-learning sur la plate-forme du CRAF2S comprend les services suivants:
 - *Création du profil utilisateur*
 - *Ouverture des séquences Mises en ligne et Accès aux ressources et activités en ligne*
 - *Assistance technique des utilisateurs par e-mail, téléphone et groupe Face Book*
 - *Hébergement des données de formation par CRAF2S.*
 - *Assistance et suivi pédagogique sous forme de tutorat synchrone et asynchrone*

ARTICLE 11 - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les Contrats et tous les rapports entre CRAF2S et son Client relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de CAEN quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

ARTICLE 12 - COMMUNICATION

Le Client autorise expressément le CRAF2S à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

ARTICLE 13 - RELATION CLIENT

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser à l'accueil du CRAF2S ou transmettre un courriel à contact@craf2s.fr. Votre demande sera traitée par courriel, sous 72 heures.

ARTICLE 14 - RENONCIATION

Le fait pour CRAF2S de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Les conditions générales intervenant entre les organismes tiers, les employeurs ou leurs mandataires, et/ou les participants ne sont pas opposables aux présentes conditions. Toute inscription sur un stage ou achat d'une prestation sur mesure vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

A COLOMBELLES

LE 15/12/2020

Caroline BURNEL – DIRECTRICE/ GERANTE

SARL CRAF2S au capital de 10 000€
 Centre Régional Actions Formations Sport & Santé
 CAMPUS EFFISCIENCE
 1, 3 rue LEOPOLD SEDAR SENGHOR 14460 COLOMBELLES
 SIRET 520 374 505 000 37
 Organisme déclaré sous le N° 25140235814 - APE 8559A

ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE
 1,3 rue Léopold Sédar Senghor - Campus Effiscience - 14460 COLOMBELLES
 02.31.15.69.19 - contact@craf2s.fr

Organisme de formation déclaré sous le n°25140235814 auprès du Préfet de Région Normandie
 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat SIRET 52037450500037 CODE APE 8559A

